



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

## AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT

Aux citoyens de la Municipalité de Saint-Armand, AVIS DE PROMULGATION est donné que :

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Armand ont adopté à la séance ordinaire du conseil tenu le 13 janvier 2025;

### RÈGLEMENT NO. 025-25

#### RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Le champ d'application du règlement traite entre autres des points suivants :

- la taxe foncière générale;
- les tarifs de compensation pour l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable, l'entretien du réseau d'aqueduc, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau d'égout;
- les tarifs de compensation pour les collectes de matières résiduelles;
- les dates des versements.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand durant les heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, [www.municipalite.saint-armand.qc.ca](http://www.municipalite.saint-armand.qc.ca), dans la rubrique Règlementation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Armand  
ce 22<sup>e</sup> jour de janvier 2025

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis de promulgation du règlement no. 025-25 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2025 conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 22 janvier 2025 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 22 janvier 2025.

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière